



Mairie de Plainval

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Maire.

Date de Convocation :	15/03/2026	<u>Présents</u> :	Messieurs Taylor BETHELMY, Samuel DOVERGNE, Bertrand CAUWENBERGHS, Thierry LAUDE, Nicolas BAUDE, Mathieu HERTIER ; Mesdames Kathleen VENTURA, Véronique COINTREL, Marie-Thérèse LECUYER, Sylvie LEBLOND et Sandrine GIUDICI - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T
Date d'affichage :	16/03/2026	<u>Absents excusés</u> :	
Membres en Exercice :	11 Membres	<u>Absents non excusés</u> :	
Membres Présents :	11 Membres	<u>Secrétaire de séance</u> :	DOVERGNE Samuel
Membres votants :	11		

Délibération 20-2026

Commission du SMOTHD

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17,

Pour l'instruction des dossiers qui seront soumis au Conseil Municipal, et conformément à la possibilité offerte par les articles L2121.22, L5211-1 et L5211-2 du CGCT, il est proposé de nommer un représentant de la commune de Plainval au sein d'une organisme extérieur.

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant
Considérant que Monsieur le Maire fait connaître la candidature de Monsieur BAUDE Nicolas et Madame LECUYER Marie-Thérèse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'élire Monsieur BAUDE Nicolas et Madame LECUYER Marie-Thérèse comme représentants.

Plainval, le 20 mars 2026
Le Maire,
BETHELMY Taylor

